



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 08 mai 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une **question urgente** à Madame la Ministre de la Santé.

Dans la réponse à ma question parlementaire urgente N°2139, Madame la Ministre de la Santé fait savoir que « *qu'un nombre de contrats [CDD d'employé d'Etat dans le cadre de la réserve sanitaire] sont également résiliés d'un commun accord que ce soit par exemple pour des étudiants pour lesquels les cours reprennent ou pour des professionnels de santé qui veulent se consacrer à nouveau à temps plein à leur activité libérale.* »

Toujours selon la réponse de Madame la Ministre « *les étudiants en médecine ainsi que les étudiants du LTPS ont été engagés sous CDD sur base d'une autorisation d'exercer temporaire. Les étudiants ont ainsi été autorisés à exercer temporairement la profession d'aide-soignant, voire la profession de l'infirmier pour les étudiants en médecine à partir de la 4^{ème} année d'études.* »

Selon un article apparu dans woxx.lu en date du 7 mai 2020, des témoignages de personnes concernées donneraient une autre image de la situation sur le terrain : « *Neben Ärzt*innen waren von dieser Maßnahme eine ganze Reihe anderer Gesundheitsberufe betroffen, zum Beispiel Veterinär*innen, Psychotherapeut*innen, Krankenpfleger*innen – und nicht zuletzt Schüler*innen des Lycée technique pour professions de santé (LTPS). Doch deren Bezahlung soll am 11. Mai aufhören, obwohl sie weiterarbeiten sollen: Im Rahmen eines Praktikums statt eines CDD. Die Situation ist unklar und chaotisch, einige fühlen sich ausgebeutet.* »

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Madame la Ministre :

- Vu ces déclarations différentes et contradictoires, Madame la Ministre peut-elle nous donner des informations supplémentaires en ce qui concerne la situation contractuelle future des étudiants du LTPS ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Diane Adehm

Députée

Le caractère urgent de la question a été reconnu (08.05.20)